

*The Permanent Mission  
of the Kingdom of Morocco  
to the United Nations  
New York*



البعثة الدائمة للمملكة المغربية  
لدى الأمم المتحدة  
نيويورك

Vérifier au prononcé

69<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations-Unies  
Première Commission  
2014

## **Allocution de S.E. M. Omar Hilale**

Ambassadeur Représentant Permanent du Royaume du Maroc  
auprès des Nations Unies à New York  
**au titre du Débat général**

New York, 15 octobre 2014

**Monsieur le Président,**

1. Permettez-moi, tout d'abord, de vous exprimer, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, les sincères félicitations de la délégation du Royaume du Maroc suite à votre élection pour diriger les travaux de la Première Commission et vous assurer de notre pleine et entière coopération. Je souhaite également féliciter votre prédécesseur le distingué Représentant Permanent de la Libye pour le professionnalisme et la sagesse avec lesquels il a dirigé les travaux de la 68<sup>ème</sup> session de ce Comité.
2. Je saisis cette occasion pour féliciter Mme Angela Kane, le Haut Représentant du Secrétaire général aux affaires du désarmement, pour sa déclaration devant notre Commission.
3. La délégation marocaine s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des Non Alignés ainsi qu'au nom des Groupes africain et Arabe.

**Monsieur le Président,**

4. Nos délibérations interviennent dans un contexte international marqué par la tournure dramatique et grave prise par la menace terroriste exigeant ainsi le renforcement de la coopération internationale afin de trouver des réponses adéquates à ce défi universel.
5. La sécurité collective exige également la renonciation à la prolifération et l'engagement envers le désarmement, à défaut de quoi, le risque de l'acquisition des armes de destruction massive par des groupes terroristes n'est pas une simple hypothèse.
6. Il n'est plus viable de faire annuellement devant ce Comité le constat de la léthargie des mécanismes de désarmement nucléaire et de l'absence de progrès réels vers l'élimination des armes nucléaires.
7. Nous demeurons convaincus que les armes nucléaires, et toutes les ADM, ne constituent pas une garantie de sécurité ni de stabilité effective sur les plans régional et international. La sécurité de tous réside plutôt dans le dialogue, le respect mutuel et l'élaboration de partenariats économiques favorisant un développement humain effectif et durable.
8. L'existence des armes de destruction massive constitue une menace perpétuelle, à haut risque, qui continue de peser sur le devenir du monde. Les conséquences irréversibles de l'usage des armes nucléaires sur l'environnement et la vie humaine nous interpellent pour avancer sérieusement vers l'interdiction de ces armes, les seules ADM à ne pas faire l'objet d'une norme universelle d'interdiction.
9. C'est dans cet esprit que le Maroc salut le processus des conférences sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires et continuera à y participer. Nous espérons que la Conférence de Vienne en 2014 donnera une nouvelle impulsion à ce processus afin qu'il puisse apporter une réelle valeur ajoutée aux efforts visant la réalisation d'un monde sans armes nucléaires.

**Monsieur le Président,**

10. Tous les pays attachés à la promotion du multilatéralisme et la défense de la légalité internationale, s'accordent sur l'importance de l'application effective de toutes les dispositions des traités internationaux en matière de désarmement et de non prolifération pour édifier un monde de paix et de sécurité pour tous.
11. A cet effet, il est de notre devoir tous de mettre tout en œuvre pour la réalisation des objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) qui demeure la pierre angulaire du régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires et de l'usage de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.
12. La Conférence d'examen du TNP de 2010 avait adopté un plan de 22 actions pour aboutir à un désarmement nucléaire général et vérifiable. La mise en œuvre du Plan d'action de 2010 ainsi que

tous les engagements pris revêt une importance capitale. Nous regrettons l'absence de progrès substantiel dans la mise en œuvre des mesures agréées en 2010. Nous estimons que malgré les efforts fournis, nous demeurons loin du déclenchement d'un processus de désarmement menant à un monde sans armes nucléaires.

13. Les mesures préconisées par les décisions des conférences d'examen constituent des contrats dont le plein respect nous permettra d'avancer collectivement vers la réalisation des objectifs du TNP.
14. C'est dans cet esprit que les efforts devront être multipliés afin d'assurer la réussite du processus actuel d'examen du TNP. La simple réaffirmation des principes et des engagements déjà pris ne serait pas une vraie réussite. La Conférence de mai 2015 devra plutôt constituer une occasion pour réaliser une percée en préconisant des mesures effectives notamment en matière de désarmement.

**Monsieur le Président,**

15. Il est incontestable que l'universalité d'un traité aussi important que le TNP sert l'objectif commun de la sécurité collective. Le Maroc souligne l'importance de l'adhésion au TNP et la conclusion d'accords de garanties généralisées avec l'AIEA, par tous les États de la région du Moyen-Orient, y compris Israël.
16. Il nous paraît crucial de convoquer, sans plus tarder, la Conférence internationale pour l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et des autres armes de destruction massive au Moyen Orient en application du plan d'action pour la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen Orient. Cette conférence présente une occasion historique pour déclencher un processus qui permettrait de débarrasser la région des armes de destruction massive et renforcer la paix et la sécurité régionales.

**Monsieur le Président,**

17. Le Maroc est profondément convaincu que la mise en place d'un monde exempt d'armes nucléaires passe par l'efficacité des mécanismes onusiens en charge du désarmement, particulièrement la Conférence du désarmement. L'efficacité renforcée de ces mécanismes reste tributaire de la volonté politique des États et le respect des obligations et des engagements pris.
18. Nous partageons le constat que les problèmes de la CD sont en réalité de nature politique. Nous en appelons à la flexibilité pour permettre à la Conférence de se mettre d'accord sur un programme de travail équilibré lui permettant de jouer pleinement son rôle en tant qu'unique forum de négociation dont le mandat a été établi par la session spéciale de l'Assemblée générale en 1978.
19. Notre délégation reste disposée à examiner, dans un esprit constructif, toute proposition ou initiative visant à donner un nouveau souffle aux mécanismes de désarmement et notamment le déblocage de la CD. Le Maroc demeure toutefois fermement attaché à l'intégrité et au mandat de la Conférence du Désarmement.
20. Dans le même ordre d'idée, la première Commission est appelée à poursuivre les discussions sur les moyens à même de renforcer l'efficacité de son travail. Notre délégation qui a soumis plusieurs propositions, à cet égard, contribuera activement aux consultations informelles que nous vous proposons de conduire au courant de la présente session.

**Monsieur le Président,**

21. La conclusion du Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires en 1996 et la déclaration de moratoires sur les essais nucléaires a reflété une prise de conscience de la Communauté Internationale de la nécessité de mettre fin à ces essais et préparer le terrain à un désarmement général et complet, en mettant fin au développement qualitatif des armes nucléaires.

22. Cependant, la réalisation de cet objectif demeure tributaire de l'entrée en vigueur du Traité et le parachèvement de son universalité afin de rendre l'interdiction des essais nucléaires irréversible, transparente et vérifiable.
23. A cet égard, la ratification du Traité par les puissances nucléaires est cruciale pour la réalisation de cet objectif. Son universalité renforcerait le régime de non-prolifération nucléaire et contribuerait à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le Maroc est encouragé par les nouvelles ratifications et souhaite que cet élan puisse produire l'effet nécessaire chez les autres pays visés à l'annexe II pour, qu'enfin, ces derniers puissent ratifier le Traité.

**Monsieur le Président,**

24. Il est crucial que les obligations de non-prolifération, les normes de sûreté et les mesures préconisées en matière de sécurité nucléaire, établies par les institutions internationales compétentes, soient scrupuleusement et universellement respectées. Tous les Etats sont tenus d'honorer les engagements auxquels ils ont souverainement souscrit.
25. Le Maroc soutient le rôle central de l'AIEA dans ces domaines et appelle à appuyer ses efforts et renforcer ses capacités financières et humaines.
26. Tout en s'adaptant aux nouveaux défis globaux, le renforcement des normes en matière de sûreté et sécurité nucléaires ne devrait pas, toutefois, s'ériger en obstacles face au développement et à l'usage pacifique de l'énergie nucléaire à des fins de développement économique et social.
27. Le Royaume du Maroc accorde une importance très particulière à l'échange d'informations et d'expériences, ainsi qu'au renforcement de la coopération internationale et régionale dans le domaine de la sécurité nucléaire et de la lutte contre le trafic illicite des matières radioactives et nucléaires.
28. A cet effet, le Royaume participe à plusieurs initiatives internationales telles que l'initiative globale de lutte contre le terrorisme nucléaire et le processus du Sommet sur la sécurité nucléaire.
29. L'expertise et les expériences échangées dans le cadre de ces initiatives internationales sont de nature à renforcer l'action multilatérale en matière de non-prolifération et de sécurité nucléaires. Dans ce cadre, le Maroc a organisé plusieurs activités dont un exercice international sur «la réponse à un acte malveillant impliquant des matières radioactives», et l'Exercice «ConvEx-3», combinant les aspects de sûreté et de sécurité nucléaires, en collaboration avec des partenaires internationaux dont l'AIEA.
30. De plus, le Maroc abrite, depuis 2011, un Centre d'Excellence NRBC, à Rabat, pour les pays africains riverains de la façade atlantique, en coopération avec les Nations Unies et l'Union Européenne; l'objectif étant de renforcer les capacités des pays de la région en matière de réponse et de mitigation des risques posés par les agents NRBC.
31. Nous nous félicitons par ailleurs, des résultats positifs des Sommets sur la Sécurité Nucléaire dont les plans d'action contribuent au renforcement du régime de la sécurité nucléaire.

**Monsieur le Président,**

32. La circulation incontrôlée et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre, au-delà des souffrances et désastres humains qu'ils engendrent, représentent un véritable défi à la stabilité, la sécurité et au développement des Etats, en particulier en Afrique.
33. Le Maroc considère que la coopération régionale et sous régionale représente un levier essentiel pour lutter contre le commerce illicite des armes légères. La situation préoccupante qui prévaut actuellement dans la région sahélo-saharienne, en raison du développement du trafic illicite de tous genres y compris des armes légères et les connections existantes entre les réseaux de trafic des armes

et les groupes terroristes, incite, plus que jamais, à multiplier les efforts pour renforcer la coopération entre les Etats de la région sur la base d'une approche inclusive.

34. Dans ce contexte, le Maroc a abrité la *deuxième conférence ministérielle régionale sur la sécurité des frontières*, avec la participation des pays d'Afrique du Nord et de l'espace sahélo-saharien, ainsi que des partenaires régionaux et internationaux. Cette conférence a apporté une confirmation renouvelée de l'engagement sans faille du Royaume en faveur de la sécurité et de la stabilité dans une région touchée par une recrudescence des activités de groupes terroristes et de réseaux de criminalité transnationale. Le Maroc part de la conviction que la sécurité des espaces frontaliers passe inéluctablement par la redynamisation des relations avec les pays voisins et les partenaires internationaux dans le cadre d'un dialogue régulier et positif.
35. C'est également dans cet esprit que le Royaume appuie fermement le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que l'Instrument international de traçage.
36. Le Maroc se félicite de la réussite de la cinquième réunion biennale du Programme d'action, tenue en juin dernier, et salut, à cet effet, les efforts du Représentant Permanent de l'Afghanistan en tant que président de la réunion.
37. Le Maroc réitère également son appréciation de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2017 sur les armes légères par laquelle il avait notamment réaffirmé son soutien aux instruments et processus internationaux qui contribuent à la prévention et la lutte contre le trafic illicite de armes légères.

**Monsieur le Président,**

38. Le Maroc se félicite de l'entrée en vigueur imminente du Traité sur le Commerce des Armes (ATT). Pour que cet instrument puisse atteindre ses objectifs, le Maroc demeure convaincu qu'il est essentiel d'assurer une mise en œuvre transparente et juste, dans le plein respect du droit légitime des Etats à se procurer les moyens de défendre leur indépendance, leur unité et leur intégrité territoriale.

**Monsieur le Président,**

39. Le désarmement, la non-prolifération et la sécurité demeurent au cœur des préoccupations de la communauté internationale. Des défis multiformes nous interpellent tous pour faire preuve de volonté politique et conjuguer nos efforts, démontrant ainsi notre attachement ferme au multilatéralisme en matière de désarmement et de non-prolifération.
40. La paix par le désarmement étant un bien commun de l'humanité, nous ne devons épargner aucun effort pour la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires et moins enclin à la course d'armement aux dépens de l'impératif de la lutte contre la pauvreté, les pandémies et la dégradation de notre environnement.

Je vous remercie.

★ ★ ★